

N° 1219 - MARS 2020

BUDGET PARTICIPATIF

Le Collège communal a souhaité mettre la **participation citoyenne** en avant durant cette législature. Afin de permettre à tous de s'impliquer dans la vie associative, un budget participatif, d'un montant de 100.000 € sur 4 ans, sera consacré à la réalisation de projets entièrement portés et concrétisés par les citoyens.

Sont concernés en 2020 les villages de Oignies, Olloy, Treignes et Vierves.

Pour être retenu, votre projet devra :

- Respecter scrupuleusement le règlement du budget participatif, tel qu'approuvé par le Conseil communal en séance le 18 décembre 2019
- Respecter scrupuleusement tous les prescrits légaux en Belgique
- Respecter scrupuleusement les règles d'engagement d'un crédit du budget extraordinaire (investissement)
- Relever des compétences communales
- Rencontrer l'intérêt général
- Concerner le territoire de la Commune de Viroinval
- Être suffisamment précis pour faire l'objet d'une étude de faisabilité et être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Être cohérent et compatible avec les réalisations en cours sur le territoire communal
- Avoir une valeur inférieure ou égale à l'enveloppe totale attribuée par village

Pour être retenu, votre projet ne devra PAS

- Être une simple suggestion ou une idée
- Générer des bénéfices pour le porteur de projet
- Comporter ou engendrer des éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Générer des frais de fonctionnement nouveaux pour l'Administration communale

Le formulaire de participation ainsi que le règlement sont disponibles sur le site internet de la Commune www.viroinval.be ou sur simple demande au 060/31.00.42

Informations: Madame Singrid PHILIPPE - Directrice générale
060/31.00.20 - singrid.philippe@viroinval.be

INFO - SENIORS

Le Centre des Seniors de Viroinval organise son traditionnel goûter pâtisserie.

QUAND ? Le jeudi 02 avril 2020 à 15h00

OÙ ? Nismes – Salle Espoir et Fraternité

COMMENT ? Ramassage dans chaque village sur demande

COMBIEN ? 6€/personne

Réservation souhaitée pour le 20 mars 2020 au plus tard au 060/30.36.54 (Jessica GOSSIAUX) – jessica.gossiaux@viroinval.be

SERVICE POPULATION - MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE

Nous vous informons que les heures d'ouverture du service Population seront bientôt modifiées.

A partir du 1er avril 2020, le service Population sera ouvert comme suit:
- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 13H;
- le mercredi de 13H30 à 16H30;

Nous vous rappelons également que vous pouvez toujours prendre un rendez-vous en-dehors de ces plages horaires.

Les permanences du samedi matin auront lieu quant à elles, de 09H à 12H le 07 mars, le 04 avril, le 09 mai et le 06 juin 2020. **Pour tous les autres services communaux, les horaires restent inchangés** à savoir tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf le lundi et le vendredi ouverture uniquement le matin (rendez-vous possible).



JOB ETUDIANT - ETÉ 2020

Les étudiants qui postulent un **emploi durant les vacances d'été** sont invités à introduire leur candidature à l'Administration communale – Parc communal 1 – 5670 Viroinval et ce, **avant le 31 mars 2020**.

Cette demande doit préciser impérativement :

- les périodes de disponibilité et endroits souhaités;
- le n° de registre national et lieu de naissance;
- le n° de téléphone;
- le n° de compte bancaire;
- l'éventuelle possession du permis B et/ou d'un moyen de locomotion (pour les médiateurs camps scouts).

Types d'emplois proposés et conditions :

- été solidaire (dès 15 ans*);
- travaux forestiers (dès 16 ans);
- moniteur de plaine de jeux (dès 18 ans* et possession du brevet d'animateur);
- office du tourisme - Gestion des barques (dès 18 ans* et éventuellement bilingue);
- médiateur camps scouts (dès 18 ans* + moyen de locomotion et/ou permis B de préférence parlant le néerlandais)
- service propreté (dès 16 ans*)

* âge acquis au cours de l'année

Dès que le Collège communal aura statué sur les demandes, les étudiants en seront informés personnellement. Un formulaire d'inscription est disponible auprès du service des Ressources Humaines et de la Jeunesse de l'Administration Communale

Informations: 060/31.00.21 - morine.colin@viroinval.be

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le premier broyage annuel aura lieu le jeudi 23 et vendredi 24 avril 2020 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 25 avril 2020 de 08h00 à 12h00

Où faire votre réservation ?

Au service technique communal des travaux - 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h.

Les dernières réservations sont fixées au mercredi 22 avril 2020-12 h.

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

CIMETIERE DE VIERVES - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

408 THONE René (1984) - 446 BODART Cidonie (1936) - 447 THONE Michel (1996)

Enlèvement de ces sépultures après le 15 juin 2020 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de Namur. Durant la période du 15 février 2020 au 14 juin 2020, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures). Renseignements: Mme MAGAIN – 060/31.01.76
caroline.magain@viroinval.be